

## DELIBERATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017-60</b>
<b>Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017</b>



**Objet :** Demande de financement pour la mise en œuvre en œuvre du programme annuel 2018 d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire

**Secrétaire de séance :** Danielle GUIGNARD

**Président :** Christian GROSSAN

**Région :** Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOD);

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

**Communauté de communes du Gullestrois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

**Communes :**

**Abriès :** Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

**Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

**Arvioux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

**Ceillicac :** Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

**Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

**Eyglis :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

**Guillestre :** Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

**Molines-en-Queyras :** Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

**Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

**Saint-Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

**Assistaient également au Comité syndical :**

**Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes :** Robert GENTILI

**Commune de Vars :** Raphaëlle MARTOIA

**Les Amis du Parc :** Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

**Exposé des motifs :**

C'est à la fin de l'année 2005, que le Parc naturel régional du Queyras a relancé, avec le soutien actif de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une politique ambitieuse d'éducation à l'environnement et au territoire en investissant prioritairement les axes considérés comme étant constitutifs du cœur de cette mission fondamentale de tout Parc naturel régional :

- Action avec les écoles du Queyras (*Dispositif de soutien pédagogique et financier aux projets personnalisés dans les établissements scolaires du territoire*),
- Action avec les jeunes dans le cadre des loisirs (*Petits week-ends en montagne avec nuitée en refuge*),
- Action de sensibilisation des habitants du territoire parc (*sorties, soirées...*),
- Action de formation des professionnels partenaires de cette politique résolument ouverte (*journées d'échange-formation, stage de territoire*),

Sur la base de ce socle qui n'a eu de cesse de se consolider, la politique d'éducation a, au cours des années suivantes investi de nouveaux champs :

- Renforcement des actions visant les jeunes du territoire dans le cadre des loisirs (*Séjours de vacances « montagne » en hiver et en été, pour adolescent puis jeunes*),

- Action vers le grand public accueilli sur le territoire en lien avec la politique d'éco-tourisme (*Programme découverte*),
- Expérimentation de « Classes parc »,
- Ouverture globale vers la culture,

Le programme établi pour l'année 2017 a été marqué par de nombreuses incertitudes, liées notamment aux réductions et à l'obtention des financements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela s'est concrètement traduit par un infléchissement des budgets permettant au Parc du Queyras de développer plusieurs politiques, dont celle d'éducation à l'environnement (*première réduction du budget du programme annuel depuis la relance en 2005*).

Ce contexte « mouvant » n'a, au cours de l'année 2017, fait que se renforcer et ceci dans de multiples dimensions (*contexte local, contexte financier, contexte partenarial avec des changements et/ou des difficultés majeurs dans les politiques de partenaires historiques « clés » -Education nationale, ACSSQ-...*).

**C'est donc dans un paysage global fort différent de celui des années précédentes que le programme d'éducation à l'environnement pour l'année 2018 a été pensé.**

L'idée maîtresse est double :

- **Préserver le cœur historique de la mission** (*Actions visant les habitants du territoire Parc, et prioritairement les jeunes, dans le cadre scolaire puis dans celui des loisirs*),
- **S'adapter à ce nouveau contexte**, en repensant l'accès à des financements permettant de mettre en place des actions éducatives de façon globale et transversale.

**Vu :**

- La délibération du Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras du 10 octobre 2005 relançant la politique d'éducation à l'environnement ;
- L'article 1 de la charte « Pour un nouveau Parc » : « *Notre parc se donne pour mission de sensibiliser sans relâche ses habitants et ses visiteurs à l'environnement et au territoire. Par des actions d'éducation, il doit permettre aux résidents, aux scolaires, aux touristes, de mieux connaître le Queyras et d'agir individuellement et collectivement pour y préserver la vie* » ;
- La chapitre B9 de la charte « Pour un nouveau Parc » : solidarités internes et solidarités externes, la vie ensemble, la vie des autres : « *L'éducation est un levier de l'éco-citoyenneté. Nous mettons en œuvre une politique ambitieuse d'éducation au territoire et à l'environnement prenant appui sur un schéma commun d'interprétation* » ;
- La délibération 2011 – 46 – concernant l'approbation du texte « *L'éducation à l'environnement et au territoire, cœur de mission des parcs des Hautes-Alpes* ».

**Considérant :**

- Le contexte globalement mouvant des dynamiques financières, territoriales, partenariales, dans lesquelles la politique d'éducation à l'environnement du Parc du Queyras s'inscrit ;
- Le contexte global de réduction des financements ;
- Que l'éducation à l'environnement est une des cinq missions fondamentales des Parcs naturels régionaux ;
- La volonté du Parc de poursuivre le déploiement d'une politique d'éducation à l'environnement et au territoire prioritairement pensée dans sa spécificité montagne ;
- L'intérêt pour les publics jeunes (*scolaire, loisirs*) et adultes du territoire de pouvoir bénéficier prioritairement de cette politique au travers d'actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation conduites par le Parc ;
- Le souhait de la Région de voir se développer sur son territoire particulièrement dans les Parcs des programmes originaux et innovants répondant aux attentes des citoyens ;
- La préoccupation très forte des Hauts-Alpins pour l'éducation à l'environnement.

**Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 24  
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 13  
 Nombre de membres représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés**

Contre : 0                      Pour: 19  
 Abstentions : 0

- D'adapter son programme annuel d'éducation à l'environnement à l'actuel contexte financier, en recentrant résolument le programme annuel 2018 sur les publics du territoire, et tout prioritairement les jeunes, dans le cadre scolaire, puis dans celui des loisirs ;
- De poursuivre sa politique en faveur de l'éducation à l'environnement et au territoire engagée en 2005, affichée comme priorité dans son nouveau projet de charte, en portant une attention toute particulière à sa spécificité montagne, et aux enjeux locaux, départementaux, régionaux, nationaux en la matière ;
- D'approuver le principe de recourir à des moyens techniques ou financiers en sus de ses propres moyens pour la réalisation de projets pédagogiques, pour soutenir des initiatives confiées à des animateurs de type associatifs ou consultants qui s'inscrivent dans le cadre de la politique du Parc ;
- D'approuver le budget prévisionnel annuel consenti à cet effet évalué à 20 000 € pour l'année 2018, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant :

Dépenses € TTC		Recettes €		%
<b>Axe 1 : Les jeunes du territoire</b>				
• 1a- Dans le cadre scolaire : 10000 (42%)	16000 (67%)	Région Provence Alpe Côte d'Azur	20000	80
• 1b Dans le cadre des loisirs : 6000 (25%)				
<b>Axe 2 : Le grand public du territoire</b>	2000 (8,5%)	Autofinancement (temps de travail du personnel)	4000	20 %
<b>Axe 3 : Les professionnels de l'éducation à l'environnement</b> - La formation : 3000	2000 (8,5%)			
<b>Axe 5 : Accompagnement de la mise en œuvre du programme</b> (« Valorisation » du salaire du chargé de mission) : 10000	4000 (16%)			
<b>Coût total</b>	<b>24000</b>	<b>Coût total</b>	<b>24000</b>	

- NB : L'autofinancement sera assuré par la justification du temps de travail du personnel
- De solliciter les financements auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- D'autoriser le Président et la direction du parc à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme.



**Le Président  
 Christian GROSSAN**

